



## AIDE À LA RÉUSSITE

Le CPAB est bien conscient que le parcours de chaque étudiant est particulier. Ses forces, ses acquis, ses faiblesses en font sa richesse et sa diversité.

Conformément aux dispositions du décret du 7 février 2017 (M.B. 09-03-2017), dans le cadre d'un suivi pédagogique et afin d'aider l'étudiant à tout mettre en œuvre pour sa réussite, nous proposons un plan d'accompagnement aux apprenants.

L'ensemble du personnel pédagogique, éducatif, administratif ainsi que les étudiants sont parties prenantes de ce plan d'aide à la réussite.

Une personne de référence coordonne cette aide et en assure le suivi. C'est une personne de confiance, disponible et à l'écoute.

Ce plan a pour but d'accompagner l'étudiant.

Dès qu'une difficulté particulière est rencontrée, soit lors du cours, soit lors d'évaluations formatives et/ou certificatives, chaque intervenant peut contacter la personne de référence. L'étudiant, acteur de sa formation, pourra donc la solliciter afin de pouvoir bénéficier de ce plan d'aide à la réussite (de sa propre initiative ou sur les conseils des enseignants).

Les enseignants amènent l'étudiant à adopter une posture réflexive par rapport à son apprentissage (dialogue, évaluation continue,...). Grâce à une écoute personnalisée et empathique, un diagnostic sera établi.

Ce plan se veut un soutien pédagogique et moral pour l'étudiant. C'est lors de l'entretien personnalisé que l'exploration des différentes causes éventuelles pourra permettre la prise de conscience de l'étudiant. Il pourra alors envisager les leviers utiles à mettre en œuvre pour pallier ses difficultés.

### Accompagnement et interventions pédagogiques et socio-pédagogiques :

Il s'agira d'articuler apprentissage individuel et démarche collective d'apprentissage pour aider l'étudiant à orienter son apprentissage lorsqu'il présente des difficultés.

L'implication des enseignants est aussi importante que celle des étudiants pour que cette remédiation soit la plus pertinente possible.

Pour cet accompagnement, il s'agira de :

- cerner les besoins de l'étudiant (recherche d'emploi / objectifs et domaine professionnel)
- identifier comment amener l'étudiant à développer la compétence d'autonomie dans son apprentissage de la langue cible.
- détecter les points d'obstacle à l'apprentissage de la langue cible.
- l'accompagner et le conseiller dans ses apprentissages et selon ses besoins en proposant diverses actions.

Pour ce faire, les aides proposées aux étudiant.e.s se feront sur différents axes:

- la gestion du temps, la mémorisation, la motivation à (re)trouver (= connaître ses modes et profils d'apprentissage),
- l'amélioration de la méthode de travail, de l'organisation personnelle, de la façon d'apprendre, de la prise de note, de la réalisation d'un travail,
- la gestion du stress,
- la connaissance de soi,
- l'utilisation de Moodle et les TIC,
- vaincre sa timidité (exercices de relaxation et théâtre),
- se fixer des objectifs réalistes dans son apprentissage,
- trouver des stratégies afin d'améliorer son apprentissage du français, de l'anglais, du néerlandais,
- gagner en confiance pour s'exprimer dans la langue cible.
- fournir une banque de données avec des sites et activités en Français Langue Étrangère (FLE), anglais et néerlandais.

Plus spécifiquement dans l'apprentissage du FLE, des activités de remédiation ou de révision sont proposées en phonétique (distinctions des sons, intonation, rythme, accentuation, etc.), en grammaire, en français écrit.

La durée d'une séance de remédiation est d'environ 50 minutes, en général individuellement et parfois en mini-groupes pour la remédiation en phonétique.

Le CPAB confie cette mission d'aide à la réussite à notre conseillère en formation Sara Hosxe